

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLLETS  
MAIRIE DES BOUCHOUX  
39370 LES BOUCHOUX**

***Compte-rendu de la réunion du syndicat des Ecollets  
Vendredi 1 juillet 2022 à la mairie des Bouchoux, 18h.***

**Membres présents :**

**Choux : L. Mermet-au-Louis, M. Rambert**

**Les Bouchoux : J. Grenard, K. Jeantet Prost**

**La Pesse : M.A. Le Métayer J. C. Leonard**

**I : Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 avril 2022**

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

**II : Réfection de la route forestière des Ecollets :**

L'entreprise Bonnefoy a fait un devis.

Laurent a contacté d'autres entreprises (SJE) qui n'ont pas donné suite aux demandes.

Marie-Anne Le Metayer explique que l'entreprise TP JC Bonnefoy devrait faire les travaux courant de l'année (automne), sous réserve.

Le devis de l'entreprise TP JC Bonnefoy est adopté à l'unanimité (6 voix). Le comité Syndical autorise la présidente à signer le devis et à demander que la société nous prévienne assez tôt pour le début des travaux et pour que les communes puissent établir un arrêté de circulation.

Pour la DETR, elle devrait être de 20% sur le montant HT du dernier devis qui s'élève à un montant HT 19999,29 €

**III : Prêts :**

La présidente a contacté plusieurs banques.

Banque Populaire : celle-ci ne soutient plus les communes pour des devis à moins de 30 000 €.

Caisse d'Épargne : Elle réactualise ses taux et ne propose que sur 5 ans.

Crédit Agricole : Propose un prêt relais sur 2 ans pour 7 000 euros pour un taux à 0,82 % - 60 € frais. Le crédit relais permet l'attente du versement de la DETR et du FCTVA.

Et un autre prêt à taux fixe sur 10 ans pour un montant de 16 200 Euros au taux de 1,73%, plus les frais de dossier qui s'élève à 150 euros.

Des échéances de 441,92 Euros par trimestres sur 10 ans.

La participation des communes (par rapport aux dernières années) ne change pas beaucoup sauf pour Choux (calculées sur vente de bois).

Tout le monde délibère afin de voir si la participation de chaque commune est supportable pour ces dernières.

Laurent parle que tous les lots de bois sont vendus et que, malgré l'augmentation pour la commune de Choux, cela devrait aller.

Une fois le devis validé, la préfecture calculera la DETR (20%).

Toutes les attributions de DETR ont été très compliquées cette année en raison de la conjoncture actuelle.

Nous pourrions toucher la DETR qui est valable 2ans avant la fin d'année.

Jérôme dit que si l'on ne peut pas faire les travaux avant septembre on aura malgré tout la DETR

La banque retenue, à l'unanimité (6 voix), est le Crédit Agricole selon les caractéristiques énoncées ci-dessus.

#### IV Nouvelle nomenclature M57 :

Il faut passer à la nomenclature M57 développé ce qui sera la norme pour toutes les collectivités obligatoirement au plus tard le 1er janvier 2024. Il va falloir réaliser un inventaire précis. Cette procédure est censée sécuriser et simplifier la tenue des comptes. Il est proposé de programmer ce passage au 1er janvier 2023.

Après délibération, à l'unanimité (6 voix), la nouvelle nomenclature développée est votée, ce qui annule et remplace la précédente délibération du 11 mars 2022.

#### V Modalités de publicité des actes :

A compter du 1 juillet 2022, les actes (délibération, décisions et arrêtés) devraient passer sous forme numérique mais pour un syndicat comme celui des Ecollets, cela va être compliquée. Les syndicats peuvent déroger à cette règle par délibération.

Le syndicat des Ecollets n'ayant pas de site internet ne pourra pas passer en numérique.

Il y aura toujours l'affichage au siège et dans les communes adhérentes.

Il y aura une liste des délibérations qui sera signée par le secrétaire de séance et le président(e), et affichée 8 jours après la réunion.

Il n'y aura plus qu'un procès-verbal qui sera affiché une fois qu'il aura été approuvé lors de la prochaine réunion.

Il est décidé de faire par affichage à l'unanimité au siège et dans les communes adhérentes.

Information diverse :

La présidente voudrait revoir le mode de fonctionnement du syndicat car elle explique que pour le dossier sur les travaux elle s'est sentie seule !!

Elle voudrait que pendant les travaux il y ait au moins un délégué de chaque commune présente.

Michel Rambert se propose d'être sur le site tout au long des travaux car il pense que ce n'est pas nécessaire qu'il y ait plusieurs personnes.

Jean-Christophe Léonard demande à être prévenu car s'il peut se libérer, il essaiera d'être présent.

A l'unanimité, il est décidé que les communes concernées devront prendre un arrêté pour la période des travaux.

Jérôme propose de prévenir en mettant des panneaux à chaque entrée de la route (Choux, Les Bouchoux), les riverains ainsi que l'ONF qu'il va y avoir des travaux courant septembre.

Les Bouchoux s'occupe de faire les affichages sur la route.

Fin de séance à 19H

La secrétaire  
Karine JEANTET PROST



